

Assurance Voyage

Allianz  Travel

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnie : AWP P&C – Entreprise d'assurance française

Produit : Multirisque n°304029 - ASIA

Ce document présente un résumé des principales garanties et exclusions du contrat. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le produit d'assurance **Multirisque n°304029** est un contrat temporaire qui garantit lors de tout voyage privé, réservé par l'intermédiaire d'ASIA les annulations de séjour, dommages aux bagages, transport manqué, retard d'avion, interruption de séjour, la responsabilité civile et le retour différé, ainsi que des prestations d'assistance au voyageur, et propose une option « **Voyage différé** ».



Qu'est-ce qui est assuré ?

✓ Annulation ou Modification Optimum

Remboursement des frais d'annulation (plafond 8 000 € par personne assurée et 35 000 € par Événement)

Remboursement des frais de modification (plafond : 300 € par personne assurée)

✓ Transport manqué

Remboursement du nouveau titre de transport

✓ Dommages aux bagages

Indemnisation des dommages dont vol (plafond : 1 500 € par personne assurée et par sinistre dont 750 € en cas de vol des objets de valeur)

Remboursement des biens de première nécessité en cas de retard de livraison supérieur à 24h (plafond : 150 €)

✓ Assistance au voyageur

Assistance rapatriement

Frais médicaux et d'hospitalisation d'urgence à l'étranger (plafond : 150 000 € par personne assurée et 300 € frais dentaires urgents)

Frais de recherche et/ou de secours (plafond pour chaque type de frais : 1 000 € par personne assurée et par sinistre)

Assistance en cas de décès: rapatriement du corps, frais funéraires (plafond : 1 500 €)

✓ Téléconsultation

Consultation médicale par téléphone ou en ligne via un site internet

Identification d'un établissement de soins proche du lieu de séjour de l'Assuré

Transmission à l'Assuré d'une prescription médicamenteuse

(plafond : 2 Téléconsultations maximum par Période d'assurance et par personne assurée)

✓ Interruption de séjour

Indemnité proportionnelle au nombre de nuits non utilisées

(plafond 8 000 € par personne assurée et 35 000 € par Événement)

✓ Retard de transport

Remboursement des frais supplémentaires d'attente (plafond : 100 € par personne assurée et par Période d'assurance et 400 € pour l'ensemble des personnes assurées au titre du contrat)

✓ Responsabilité civile vie privée à l'étranger

Tout dommage confondu corporel matériel et immatériel consécutifs (plafond : 4 500 000 € dont 45 000 € pour dommages matériels et immatériels consécutifs)

✓ Retour différé

Remboursement des frais supplémentaires en cas de prolongation de voyage

Remboursement des frais de transport supplémentaires

GARANTIES OPTIONNELLES : Garantie « Voyage différé »

Annulation ou Modification de voyage

Report de voyage

Annulation ou Modification des prestations terrestres diverses

Correspondance manquée

Prolongation de séjour

Réacheminement

Prolongation de la garantie Assistance au voyageur

Les garanties précédées d'une coche (✓) sont systématiquement prévues au contrat



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les personnes ayant leur domicile hors d'Europe
- ✗ Les personnes ayant leur domicile hors de France pour la Téléconsultation
- ✗ Les personnes n'étant pas inscrites à un voyage à forfait ou à la carte figurant dans les brochures ASIA, ainsi que toutes autres prestations vendues auprès d'une entreprise de voyage partenaire
- ✗ Les voyages supérieurs à 3 mois consécutifs



Y a-t-il des exclusions à la couverture

Principales exclusions :

- ! Le fait intentionnel, le suicide ou la tentative de suicide de l'assuré ou les actes frauduleux
- ! Les dommages consécutifs à la consommation d'alcool et/ou l'absorption par l'assuré de médicaments, drogues ou substance stupéfiante, non prescrits médicalement
- ! Le non-respect par l'assuré des règles de sécurité imposés par le transporteur ou de tout règlement édicté par les autorités locales
- ! Les dommages causés par la guerre civile ou étrangère, les actes de terrorisme, les émeutes, mouvements populaires, coups d'état, prises d'otage ou la grève, les réactions nucléaires
- ! Les convalescences et les affections en cours de traitement non encore consolidées ainsi que les maladies ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées, ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les 30 jours précédant la demande d'assistance
- ! L'interruption volontaire de grossesse, les fécondations in vitro
- ! La participation à certain sport (ou entraînements préparatoires) exercé en compétition officielle ou à titre professionnel
- ! Sauf mentions contraires dans les garanties, les conséquences d'une épidémie ou pandémie
- ! Les conséquences de la situation sanitaire locale, de la pollution, des événements météorologiques, climatiques ou des catastrophes naturelles
- ! Les dommages ou détérioration résultant, d'éraflures, de rayures de déchirures, de taches, d'accident de fumeur

Principales restrictions :

- ! Pour les garanties Annulation ou Modification Optimum et Transport manqué : franchise de 30 € par assuré ou de 20% du montant des frais d'annulation garanti (minimum de 150 €) par assuré
- ! Pour la garantie Dommages aux bagages : franchise de 30 € par assuré et par sinistre
- ! Pour la garantie Frais médicaux d'urgence : franchise de 30 € par sinistre
- ! Pour la garantie RC vie privée à l'étranger : franchise de 75 € par sinistre



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Les garanties Annulation ou Modification Optimum et Transport manqué s'appliquent dans le monde entier, à l'exclusion de la Corée du Nord et des Pays non couverts.
- ✓ Les garanties Assistance au voyageur, Téléconsultation, Dommages aux bagages, Interruption de séjour, Responsabilité civile vie privée à l'étranger et Retour différé s'appliquent dans le ou les pays visités pendant le voyage, à l'exclusion de la Corée du Nord et des Pays non couverts.
- ✓ La garantie Retard d'avion s'applique dans le ou les pays de départ ou de provenance, à l'exclusion de la Corée du Nord et des Pays non couverts.

La liste, mise à jour, de l'ensemble des pays non couverts est disponible sur le site d'Allianz Travel à l'adresse suivante : <http://paysexclus.votreassistance.fr>



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie:

■ A la souscription du contrat

Déclarer le risque à assurer en toute bonne foi afin de permettre à l'assureur d'apprécier les risques qu'il prend en charge, Payer la prime indiquée lors de la souscription du contrat.

■ En cours de contrat

Déclarer toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquence d'aggraver les risques pris en charge ou d'en créer de nouveaux.

■ En cas de sinistre

Déclarer tout sinistre de nature à mettre en œuvre l'une des garanties dans les conditions et délais impartis et joindre tout document utile à l'appréciation du sinistre,

Informez l'assureur des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que de tout remboursement reçu au titre d'un sinistre.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La prime doit être payée le jour même de la réservation, ou au plus tard dans les 2 (deux) jours ouvrables suivant la réservation.

Le paiement est effectué par tout moyen auprès d'ASIA.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le contrat prend effet le lendemain du paiement de la prime à 0h00, et cesse à 24h le jour du retour de l'assuré.



Comment puis-je résilier le contrat ?

S'agissant d'un contrat temporaire, aucune résiliation n'est possible à l'initiative de l'assuré.